



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88383

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 2.

Texte de la réponse

La Nouvelle-Calédonie entretient des relations soutenues avec plusieurs pays de la zone Asie-Pacifique, en particulier avec l'Australie (consultations entre les administrations ; coopérations universitaires) et le Japon (coopérations universitaires et économiques). La Polynésie française a des liens économiques étroits avec la Chine et le Japon (qui est le principal acheteur de perles brutes). S'agissant de l'Asie du Sud-Est, la présence dans les territoires d'Outre-Mer, et particulièrement en Nouvelle-Calédonie, d'importantes communautés originaires de cette région (quelques milliers de personnes, principalement d'origine indonésienne et vietnamienne) constitue un facteur d'ancrage important, comme l'atteste la visite à Nouméa, fin octobre 2015, du vice-ministre des affaires étrangères vietnamien. La Nouvelle-Calédonie entretient par ailleurs une concertation portant sur les stratégies commerciales avec les Philippines et l'Indonésie, qui sont également des pays producteurs de nickel. Le développement des flux touristiques en provenance d'Asie dans les territoires d'Outre-mer est une priorité bien identifiée de nos efforts en matière de promotion de la destination France. L'ouverture d'un bureau d'Atout France pour l'ASEAN à Singapour en septembre 2015 en témoigne. L'existence d'une ligne directe Air France entre Nouméa et Tokyo favorise également le tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88383

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6923

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8307